

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

POSSIBILITÉ D'UNE SOCIÉTÉ D'ÉTAT POUR LES POSTES—LES REPRÉSENTANTS DU MONDE OUVRIER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Question n° 1061—M. Fortin:

Lors de la transformation éventuelle du ministère des Postes en société d'État, le gouvernement a-t-il l'intention de nommer des représentants du monde ouvrier membres du conseil d'administration de cette société d'État?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Il est impossible de répondre par l'affirmative ou par la négative tant qu'une décision sur le statut futur du ministère des Postes n'aura pas été prise.

LES INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ POLYMER EN RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINNE

Question n° 1284—M. Fairweather:

La société Polymer a-t-elle des intérêts financiers ou autres dans quelque société ou entreprise de la République sud-africaine et, dans l'affirmative, quelle somme y a-t-elle investie à ce jour et quels investissements projette-t-elle d'y faire au cours des cinq années à venir?

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et Services): En ce qui concerne la société Polymer: La société Polymer possède 5.6 p. 100 d'intérêts dans une société sud-africaine, la Sentrachem Limited, propriétaire de la Synthetic Rubber Company Limited of South Africa. Il ne serait pas dans l'intérêt de la Polymer ni de ses filiales de révéler les montants investis dans une entreprise, quelle qu'elle soit, étant donné qu'elles doivent faire face à une âpre concurrence dans le monde entier. La Polymer n'a pas fait d'investissements dans d'autres sociétés sud-africaines et ne projette pas d'en faire. On ne s'attend pas à ce qu'elle investisse d'autres sommes dans la Sentrachem.

LES TRANSPORTS—LE TRAVERSIER «PRINCE OF FUNDY»

Question n° 1292—M. Saltsman:

1. Le nouveau bac, *Prince of Fundy*, sera-t-il exploité par une société étrangère et, dans l'affirmative, où les titres de propriété seront-ils enregistrés?

2. Sur quoi le ministère des Transports s'est-il fondé pour accorder à cette société étrangère l'autorisation d'exploiter un bac porte-voitures appelé à faire la navette entre des ports canadiens et américains?

3. Qu'advient-il du bac des chemins de fer Nationaux du Canada, M/V *Bluenose* qui circule entre Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, et Bar Harbor, au Maine?

4. Quelles installations portuaires de Yarmouth utilisera ce nouveau bac dont le propriétaire-exploitant est étranger?

5. Le nouveau bac a-t-il été construit au Canada et, si non, pourquoi?

[M. Coates.]

6. Son équipage se composera-t-il de Canadiens?

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. En ce qui concerne le ministère des Transports, aucune demande d'immatriculation canadienne n'a été reçue et aucun renseignement officiel n'est disponible en ce qui concerne la propriété du *Prince of Fundy*.

2. Le ministère des Transports n'est pas autorisé à accorder ni à refuser à un navire d'immatriculation étrangère la permission de naviguer entre le Canada et un autre pays.

3. Le n.m. *Bluenose* continuera à faire la navette entre Yarmouth et Bar Harbor (Maine).

4. Le navire utilisera un nouveau poste contigu au poste actuel du Canadien National et qui est pourvu par la province de Nouvelle-Écosse.

5. Non. C'est le propriétaire qui était chargé de choisir l'endroit où le navire devait être construit.

6. Le choix de l'équipage relève aussi du propriétaire.

LES POSTES—L'ACCIDENT SURVENU À UN CAMION ENTRE REGINA ET CALGARY

Question n° 1349—M. Burton:

1. Un camion de livraison postale se dirigeant de Regina à Calgary a-t-il versé et brûlé à Herbert (Sask.), vers le 19 décembre 1969?

2. Combien de courrier a-t-on pu rattrapper de cet accident, et combien a été détruit?

3. Quelle est la ligne de conduite du ministère des Postes à l'égard des réclamations présentées à la suite d'accidents de cette sorte?

4. Quel est le montant total des réclamations présentées jusqu'ici à la suite de cet accident, et combien a-t-on accordé jusqu'à ce jour en réponse à ces réclamations?

5. Quel est l'état des réclamations non réglées à l'heure actuelle?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): 1. Oui.

2. On a pu récupérer 35 sacs environ, dont le contenu était presque entièrement endommagé, et environ 565 sacs ont été détruits.

3. Des indemnités sont payées pour les objets recommandés ou assurés et pour les envois contre remboursement.

4. Nous avons reçu 50 réclamations, dont 24 d'un montant global de \$658.49, ont été réglées.

5. L'examen de 26 réclamations, d'un montant global de \$497.27, se poursuit actuellement.

COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

Question n° 1420—M. Schumacher:

Quel sera le rôle de la Commission canadienne des transports à la suite de la réorganisation du ministère des Transports?